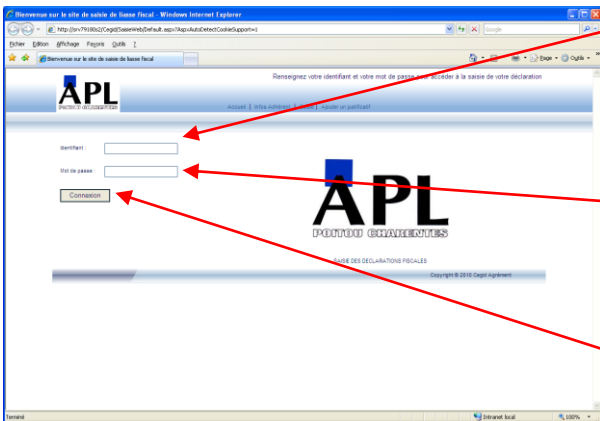


SAISIE 2035 : mode d'emploi

Pour commencer votre saisie, vous devrez vous identifier :



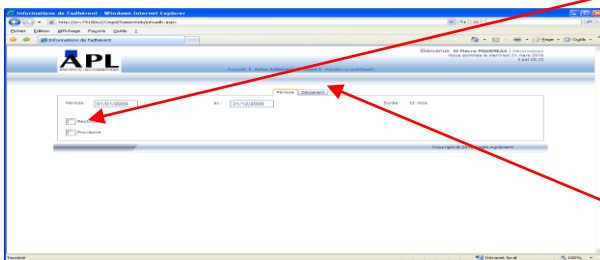
Identifiant : il est sous la forme **XXXXXX.apl** il s'agit de votre numéro d'adhérent (sous la forme de 6 chiffres) suivi de « .apl ». Ainsi si votre numéro d'adhérent est le 225 votre identifiant est le 000225.apl

Mot de passe : Ce sont les 9 premiers numéros de votre Siret. Exemple : si votre Siret est le 318 099 892 00032 votre mot de passe sera le **318099892** (sans espaces)

Cliquez en suite sur **CONNEXION**

Quand vous êtes connecté, 4 onglets apparaissent en haut de l'écran

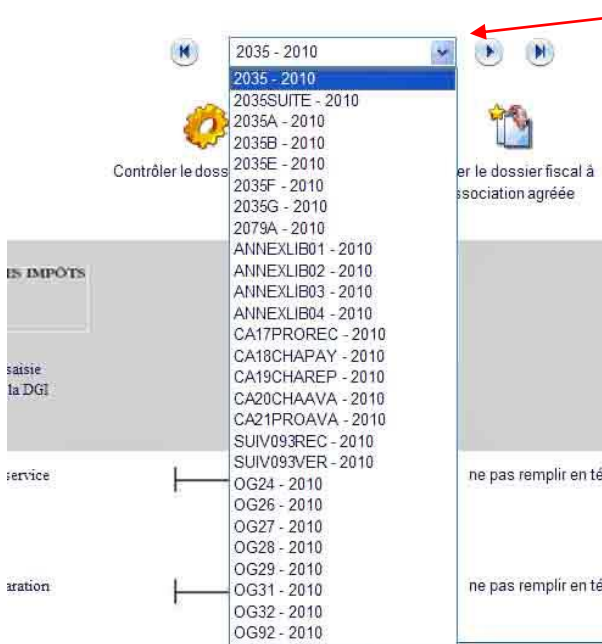
[Accueil](#) | [Infos Adhérent](#) | [Saisie](#) | [Ajouter un justificatif](#)



Ne cochez « déclaration rectificative » que s'il s'agit d'une 2^{ème} déclaration modifiant celle précédemment envoyée.

L'onglet **Infos Adhérent** est divisé en deux sous groupes, Période et Déclarant. Les informations de la période peuvent être modifiées (en cas d'année incomplète) mais les informations Déclarant sont figées.

Pour commencer votre saisie, cliquez sur l'onglet [Saisie](#)



Vous devrez toujours renseigner les formulaires suivants (menu déroulant de la 1^{ère} page) :

2035 - 2010
2035SUITE - 2010
2035A - 2010
2035B - 2010
OG 31 - 2010

ET

2035E - 2010 si votre chiffre de recettes est supérieur à 152 500 € HT

2035F - 2010 en cas de société

ANNEXLIB01 - 2010 si vous voulez rajouter une mention expresse

OG 28- 2010 quand la déclaration est établie par un Conseil Comptable

Remarques générales :

Toutes les dates sont à saisir au format JJ/MM/AAAA

Les zones foncées sont automatiquement alimentées et vous ne pouvez y accéder.

En principe, le tableau des immobilisations de l'année n-1 (s'il existe) est automatiquement présent. Il vous restera à le compléter : amortissements antérieurs et dotation de l'année

De la même façon, le haut de la 2035A est automatiquement renseigné si une déclaration a été déposée à l'APL en n-1 : mode de comptabilité, assujettissement ou non à la TVA, année d'adhésion à l'APL....

Le tableau du calcul des frais forfaitaires est également repris s'il était servi en n-1. Il vous restera à compléter le nombre de kilomètres parcourus et le montant à déduire. **Attention : lors de la reprise un bug existe au niveau du type de véhicule. S'il est porté 1 veuillez le remplacer par T.**

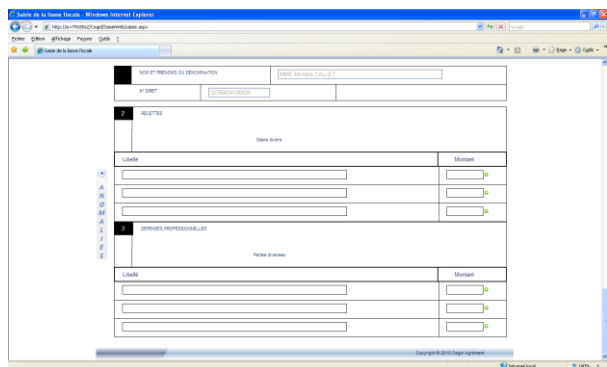
Il n'est pas possible de saisir des centimes (en dessous de 0,5 arrondi à l'unité inférieure, au dessus de 0,5 arrondi à l'unité supérieure).

Dans une prochaine version, et si vous avez opté pour le barème forfaitaire automobile, les frais kilométriques seront automatiquement alimentés par la saisie du tableau cadre 7 de la 2035B. **Pour le moment, toutes les zones doivent être saisies.**

Le petit + (vert) que vous pouvez trouver en fin de certaines zones signifie que vous avez la possibilité de rajouter une ligne en cliquant dessus.

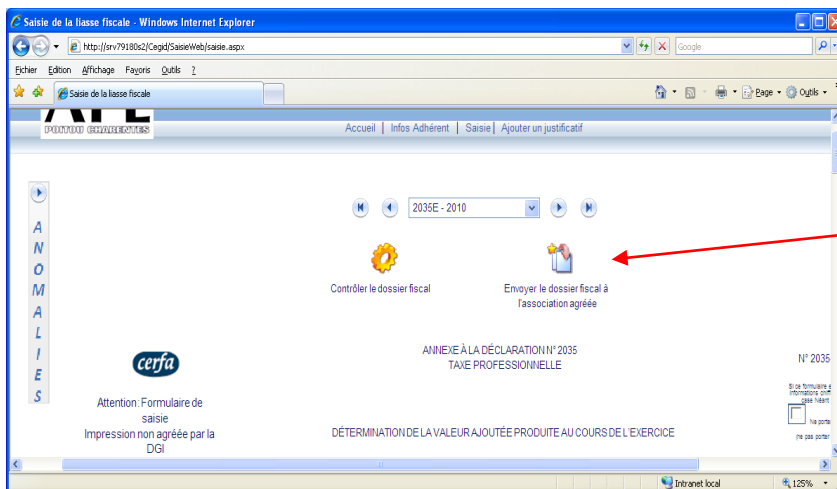
Quand vous avez saisi une mauvaise information, la zone apparaît en couleur.

Cas des gains divers, pertes diverses, divers à réintégrer et divers à déduire



Ces zones sont grisées, donc inaccessibles. Il vous suffit de cliquer par exemple dans la zone grisée AF (pour les gains divers) le tableau ci-contre apparaîtra; complétez alors le libellé et le montant.

Quand vous avez terminé, remontez en haut de l'écran, et vous verrez que la case AF a été complétée. Continuez ensuite votre saisie.



Quand vous aurez terminé la saisie de tous les éléments demandés, vous allez nous envoyer votre déclaration en cliquant sur le bouton



A cet instant un contrôle sera automatiquement réalisé et **si des anomalies subsistent la déclaration ne sera pas transmise** et un message vous le signalera.



Vous devrez alors cliquer sur la flèche du cadre anomalies ce qui vous ouvrira la liste des anomalies détectées.

En cliquant sur le libellé de l'anomalie, vous irez directement vous positionnez sur le formulaire contenant l'anomalie.

Quand toutes les corrections seront effectuées vous pourrez nous envoyer la déclaration en appuyant sur



Si des anomalies subsistent encore, recommencez les opérations ci-dessus.

ATTENTION : France Télécom renforce nos « tuyaux » internet le 6 avril prochain. Si à ce jour vous constatez une trop grande lenteur dans l'exécution du programme de saisie, vous pourrez vous connecter de nouveau après cette date.

Merci de votre collaboration.

En cas de problème ou pour toute information, vous pourrez joindre J. PINEAUD au 05 49 33 84 98 ou par mail jacky.pineaud@aplpoitoucharentes.fr

